

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 13 décembre 2024

Délibération n°64/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 29 novembre 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel BUISSON, Fabrice POINT, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE,
Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membre absent ou excusé : monsieur Jean-François DAURE, Jérôme SOURISSEAU,
Mesdames Nicole BONNEFOY, Fabienne GODICHAUD, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	6
Votants	14

Objet : Projet AVENUE

Magelis a été sélectionné pour participer à un nouveau projet européen « AVENUE ».
L'objectif de ce projet est de travailler sur la formation professionnelle et de revaloriser le savoir-faire des salariés pour répondre à la demande de nouvelles compétences découlant du développement rapide de la technologie. Les formations « on line » seront ouvertes pour permettre aux professionnels de l'ensemble de l'Europe d'utiliser les nouveaux outils dans les différents métiers retenus, à savoir :

- L'animation,
- Le jeu vidéo,
- Les effets visuels,
- La réalité virtuelle,
- La narration visuelle,

Soit l'ensemble des secteurs d'activité du Pôle Image (hors tournage).

Ce projet européen repose sur cinq pays : le Danemark (Viborg), l'Irlande (Dublin), les Pays-Bas (Breda), l'Italie (Turin) et la France (Angoulême).

Pour chaque pays, un cluster et une école sont retenus. Les clusters auront en charge de définir les besoins des professionnels dans les différents secteurs, et les écoles d'écrire le contenu des formations demandées (en ligne ou en présentiel).

Pour la France, c'est Magelis et l'Enjmin qui ont été retenus.

Ce projet européen est porté par l'école de Viborg au Danemark, et il a obtenu un financement européen de 4 millions d'€uros sur quatre ans. Pour l'Enjmin, cela représente un montant de 550 000€ et pour Magelis 133 000€.

Mais au-delà de cet aspect budgétaire, ce projet permet d'inscrire Magelis dans une dynamique européenne, de renforcer notre positionnement national et de faire de Magelis une référence européenne. Cela nous permettra aussi de nouer de nouveaux partenariats avec les écoles et associations participants à ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- autorisent Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ainsi que tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet.

Le Président,
Patrick MARDIKIAN



Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 déc. 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 déc. 2024
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 16 décembre 2024

Signé: Le Président